

Convocation du conseil communal

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en vertu de l'article 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal, qui aura lieu à la mairie, **sise 18, rue Principale**, à Sandweiler, **jeudi, le 29 janvier 2026 à 18h00**.

ORDRE DU JOUR

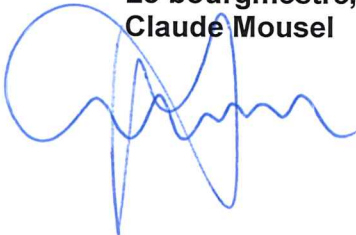
Séance publique

1. Informations du collège des bourgmestre et échevins
2. Acte de vente n°10.435 du 12 décembre 2025
3. Recette extraordinaire 2025 et nouvel article budgétaire – Remboursement d'un double paiement
4. Titres de recettes de l'année 2025
5. Don 2026/01 – Ligue luxembourgeoise de Prévention et d'Action médico-sociales
6. Questions des conseillers communaux

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux à la réception communale.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

**Le bourgmestre,
Claude Mousel**



Le secrétaire communal,



Extrait
Administration communale de Sandweiler
Registre aux délibérations
du conseil communal

Séance publique du 29 janvier 2026

Date de l'annonce publique: **23.01.2026**

Date de la convocation: **23.01.2026**

Présents:

Claude Mousel, **bourgmestre**

Corine Courtois, Georges Reuter, **échevins**

Jacqueline Breuer, Jörg Thierer, René Lauer, Simone Massard-Stitz, Jean-Paul Roeder,

Anna Tieben, Jean Lemmer, Romain Dumong, **conseillers**

Pascal Nardecchia, **secrétaire communal**

Absents :

a) excusé : ///

b) sans motif : ///

Par délégation du pouvoir de vote :///

Nombre de délégations : 0

Point de l'ordre du jour : 2

Objet: Acte de vente n°10.435 du 12 décembre 2025 – Mme Denise Berthe Wolff

Le conseil communal,

Vu l'acte notarié numéro 10.435 du 12 décembre 2025, annexé à la présente, signé par-devant Maître Josiane Pauly, notaire de résidence à Niederanven, entre Madame Denise Berthe Wolff d'une part et l'Administration communale de Sandweiler, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, à savoir Monsieur Claude Mousel, bourgmestre, Madame Corine Courtois, échevine et Monsieur Georges Reuter, échevin, d'autre part, relatif à la vente d'une parcelle sise à Sandweiler et inscrite au cadastre comme suit :

Commune de SANDWEILER, section A de SANDWEILER

Numéro 524/3977, lieu-dit « AUF DEM ROTZGRUND » , terre labourable, contenant 61 ares 60 centiares.

pour un prix de vente de QUARANTE-NEUF MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT EUROS (49.280,00 EUR) et dont l'utilité publique est déclarée dans le but de la conservation ou la restauration de la nature respectivement la protection des ressources naturelles ;

Vu le crédit inscrit au budget de l'exercice 2026 à l'article 4/650/221100/99001 libellé « Acquisition de terrains non affectés » ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite, et notamment les articles 105 et 106 ;

par appel nominal et avec 11 voix pour décide

d'approuver l'acte notarié numéro 10.435 du 12 décembre 2025, annexé à la présente, signé par-devant Maître Josiane Pauly, notaire de résidence à Niederanven, entre Madame Denise Berthe Wolff d'une part et l'Administration communale de Sandweiler, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins, à savoir Monsieur Claude Mousel, bourgmestre, Madame Corine Courtois, échevine et Monsieur Georges Reuter, échevin, d'autre part, relatif à la vente d'une parcelle sise à Sandweiler et inscrite au cadastre comme suit :

Commune de SANDWEILER, section A de SANDWEILER

Numéro 524/3977, lieu-dit « AUF DEM ROTZGRUND » , terre labourable, contenant 61 ares 60 centiares.

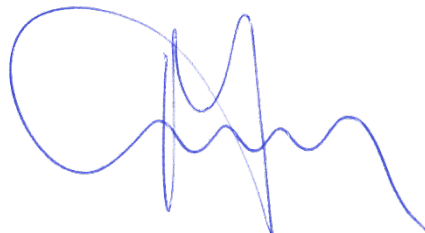
pour un prix de vente de QUARANTE-NEUF MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT EUROS (49.280,00 EUR) et dont l'utilité publique est déclarée dans le but de la conservation ou la restauration de la nature respectivement la protection des ressources naturelles.

En séance publique à Sandweiler, date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Sandweiler, le 06.02.2026

Le Bourgmestre,
Claude Mousel

A blue ink signature of Claude Mousel, the mayor, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by several loops and a long horizontal stroke.

Le Secrétaire communal,
Pascal Nardecchia

A blue ink signature of Pascal Nardecchia, the communal secretary, featuring a long horizontal line with a few sharp, angular strokes at the end.

Extrait
Administration communale de Sandweiler
Registre aux délibérations
du conseil communal

Séance publique du 29 janvier 2026

Date de l'annonce publique: **23.01.2026**

Date de la convocation: **23.01.2026**

Présents:

Claude Mousel, **bourgmestre**

Corine Courtois, Georges Reuter, **échevins**

Jacqueline Breuer, Jörg Thierer, René Lauer, Simone Massard-Stitz, Jean-Paul Roeder,

Anna Tieben, Jean Lemmer, Romain Dumong, **conseillers**

Pascal Nardecchia, **secrétaire communal**

Absents :

a) excusé : ///

b) sans motif : ///

Par délégation du pouvoir de vote :///

Nombre de délégations : 0

Point de l'ordre du jour : 3

Objet: Recette extraordinaire 2025 et nouvel article budgétaire – Remboursement d'un double paiement

Le conseil communal,

Considérant le remboursement d'un double paiement erroné de l'année 2018 de la part de la société « Costantini » par virement du 18.12.2025, extrait référence « 2025.12.09-GOCL », pour un montant de 20.746,78€ et les pièces comptables justificatives annexées à la présente ;

Considérant le caractère imprévisible de la recette extraordinaire lors de l'élaboration du budget 2026 ;

Vu le mandat de paiement no.2025-4/910/221311/13016-1 du 19.12.2025 et ses pièces justificatives ;

Vu les explications du collège des bourgmestre et échevins et la proposition de créer un nouvel article budgétaire au chapitre des recettes extraordinaires de l'exercice 2025 pour imputer le remboursement du double paiement ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite ;

par appel nominal et avec 11 voix pour décide

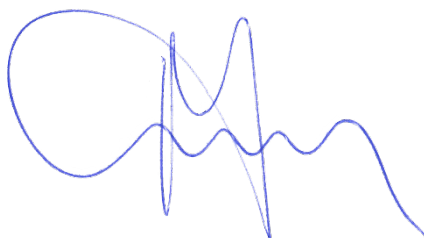
- d'approuver le remboursement du double paiement d'un montant de 20.746,78€.
- de créer un nouvel article 1/910/261300/13016 au chapitre des recettes extraordinaires de l'exercice 2025 libellé « Remboursement d'un double paiement par une société privée » et d'y imputer le montant de 20.746,78€.

En séance publique à Sandweiler, date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Sandweiler, le 06.02.2026

Le Bourgmestre,
Claude Mousel



Le Secrétaire communal,
Pascal Nardecch



Extrait
Administration communale de Sandweiler
Registre aux délibérations
du conseil communal

Séance publique du 29 janvier 2026

Date de l'annonce publique: **23.01.2026**

Date de la convocation: **23.01.2026**

Présents:

Claude Mousel, **bourgmestre**

Corine Courtois, Georges Reuter, **échevins**

Jacqueline Breuer, Jörg Thierer, René Lauer, Simone Massard-Stitz, Jean-Paul Roeder,

Anna Tieben, Jean Lemmer, Romain Dumong, **conseillers**

Pascal Nardecchia, **secrétaire communal**

Absents :

a) **excusé : ///**

b) **sans motif : ///**

Par délégation du pouvoir de vote :///

Nombre de délégations : 0

Point de l'ordre du jour : 4

Objet: Approbation des titres de recettes de l'année 2025 – Article
2/831/706080/99001

Le conseil communal,

Vu les titres de recettes n° 9,10,11 et 12 de l'article budgétaire 2/831/706080/99001 de l'exercice 2025 relatifs aux fonds de caisse et aux recettes réalisées à l'occasion du « Marché de Noël 2025 », du « Solidareschen Daag 2025 », et de la « Fête de l'Amitié 2025 », annexés à la présente ;

Considérant que ces titres doivent être soumis à l'approbation du conseil communal alors qu'ils ont pour objet le recouvrement de recettes qui n'ont pas été prévisibles ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite ;

par appel nominal et avec 11 voix pour décide

d'approuver les titres de recettes n° 9,10,11 et 12 de l'article budgétaire 2/831/706080/99001 de l'exercice 2025 relatifs aux fonds de caisse et aux recettes réalisées à l'occasion du « Marché de Noël 2025 », du « Solidareschen Daag 2025 », et de la « Fête de l'Amitié 2025 », annexés à la présente.

En séance publique à Sandweiler, date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Sandweiler, le 06.02.2026

Le Bourgmestre,
Claude Mousel

Le Secrétaire communal,
Pascal Nardecchia



Extrait
Administration communale de Sandweiler
Registre aux délibérations
du conseil communal

Séance publique du 29 janvier 2026

Date de l'annonce publique: **23.01.2026**

Date de la convocation: **23.01.2026**

Présents:

Claude Mousel, **bourgmestre**

Corine Courtois, Georges Reuter, **échevins**

Jacqueline Breuer, Jörg Thierer, René Lauer, Simone Massard-Stitz, Jean-Paul Roeder,

Anna Tieben, Jean Lemmer, Romain Dumong, **conseillers**

Pascal Nardecchia, **secrétaire communal**

Absents :

a) excusé : ///

b) sans motif : ///

Par délégation du pouvoir de vote :///

Nombre de délégations : 0

Point de l'ordre du jour : 5

Objet: Don 2026/01 – Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales

Le conseil communal,

Considérant le courrier, réf 25/120832 du mois de décembre 2025, de la « Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales » relative à la médecine scolaire organisée pour la commune de Sandweiler pendant l'année scolaire 2024/2025 et sollicitant un appui financier pour ledit service presté, annexé à la présente ;

Vu l'article 3/890/648120/99001 du budget de l'exercice 2025 reprenant les crédits prévus pour l'allocation de subsides et de dons aux associations locales et non locales ;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal d'allouer un don de 1.255,00€ à la « Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales » pour les frais occasionnés lors des examens médicaux pendant l'année scolaire 2024/2025 ;

Vu l'article 107 de la Constitution du Grand-Duché de Luxembourg de 1868 telle qu'elle a été modifiée par les révisions subséquentes ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite ;

par appel nominal et avec 11 voix pour décide

d'accorder un don à l'association non locale suivante :

Article 3/890/648120/99001: Subventions affectées

Association	Motif	Subside voté
Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales	Frais occasionnés lors des examens médicaux pendant l'année scolaire 2024/2025	1.255,00€

En séance publique à Sandweiler, date qu'en tête.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme.

Sandweiler, le 06.02.2026

Le Bourgmestre,
Claude Mousel

Le Secrétaire communal,
Pascal Nardecchia

